

|                                     |                                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture : | 006-220600019-20260619-lmc151571-AR-1-1 |
| Date de télétransmission :          | 24 août 2026                            |
| Date de réception :                 | 24 août 2026                            |
| Date d'affichage :                  |                                         |
| Date de publication :               | 25 août 2026                            |



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### ARRÊTÉ N° DRIT SDP/2026/0500

Portant prolongation de l'arrêté DRIT SDP/2023/0970 modifié par arrêté DRIT SDP/2026/0035 autorisant l'occupation temporaire (AOT) du domaine portuaire pour le compte de l'entreprise Duhem Marine Service.

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code des transports et notamment sa cinquième partie relative au transport et à la navigation maritimes – livre III - les ports maritimes ;  
Vu le Code de l'environnement ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1984 désignant le port de VILLEFRANCHE-DARSE comme étant de compétence départementale ;  
Vu la loi n° 2015-991 dite « loi NOTRE » du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 8 décembre 2017 portant création de la régie directe des ports de VILLEFRANCHE-DARSE et VILLEFRANCHE-SANTE ;  
Vu l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 engageant la révision du procès-verbal de mise à disposition du domaine portuaire ;  
Vu la délibération n° 18 du 8 décembre 2017 créant une régie à simple autonomie financière pour la gestion des ports départementaux de Villefranche-Santé et Villefranche-Darse, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
Vu le barème des redevances en vigueur des ports départementaux ;  
Vu l'arrêté départemental en vigueur donnant respectivement délégation de signature aux responsables de la direction des routes et des infrastructures de transport du Conseil départemental ;  
Vu l'arrêté DRIT SDP #2023/0970 autorisant l'entreprise DUHEM MARINE SERVICE à occuper le domaine public portuaire ;  
Vu l'arrêté DRIT SDP #2026/0035 portant prolongation de l'autorisation délivrée par arrêté DRIT SDP #2023/0970 susvisé ;

Sur la proposition du Directeur de la Régie des ports de Villefranche-sur-Mer :

### Préambule

L'arrêté DRIT SDP #2023/0970 prolongé par l'arrêté DRIT SDP #2026/0035 autorisant l'entreprise DUHEM MARINE SERVICE à occuper le domaine public portuaire arrive à son terme le 30 mars 2026.

L'occupation portait sur un ALGECO installé sur l'aire des containers amenée à être requalifiée afin de constituer un espace modulaire en R+1 de qualité.

Le projet de Pôle départemental de la Mer LOIC LEFERME dans le local « radoub », espace situé devant le local armement » et servant au stockage des matériels et équipements lors du désarmement des navires en travaux dans le bassin de radoub géré par la société Monaco Blue Service, occasionne un déplacement de ces mêmes équipements dans des containers à installer sur l'aire des containers.

Dans l'attente de la définition des volumes nécessaires à la société Monaco Blue Service et des travaux de terrassement, il a été décidé de prolonger l'arrêté actuel de l'entreprise DUHEM MARINE SERVICE.

Dans le présent arrêté :

- La société est désignée comme « le titulaire » ;
- Le Département des Alpes Maritimes est désigné comme la Régie des ports départementaux.

Le titulaire fait élection de domicile au Port royal de la Darse, chemin du Lazaret 06230 Villefranche sur Mer.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 ER - MODIFICATION**

L'article 9 « Durée » est ainsi modifié :

*« La présente autorisation, à caractère précaire et révocable, est prolongée jusqu'au 30 Octobre 2026 ».*

### **ARTICLE 2**

Les autres articles demeurent inchangés

Nice, le 19 juin 2026

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur des routes et des infrastructures de  
transport

Sylvain GIAUSSERAND

## Port Royal de la Darse

Plan espace container



Espace container



Algéco Entreprise JP Duhem

# Attestation d'assurance

## Renonciation à recours



**Raison sociale**  
**DUHEM**



**Contrat**  
Assurance IARD  
62763856

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex atteste que DUHEM est titulaire d'un contrat d'assurance Profil Entreprise souscrit sous le n°62763856 qui a pris effet le 21 juillet 2023 pour son activité de VENTE, ENTRETIEN ET/OU REPARATION DE BATEAUX DE PLAISANCE ET D'ACCASTILLAGE SANS AUCUNE ACTIVITE D'HIVERNAGE AVEC EMPLOI DE MOUSSES OU RESINES LIQUIDES OU POLYMERISATION en qualité de locataire des locaux situés à l'adresse suivante : PORT DE VILLEFRANCHE DARSE 1 CHE DU LAZARET 6230 VILLEFRANCHE SUR MER.

Ce contrat prévoit les garanties suivantes :

- Incendie et événements assimilés
- Tempête, Grêle et Neige
- Dégâts des eaux
- Bris des glaces
- Catastrophes naturelles
- Attentats
- Assistance

Conformément à la clause 1.1 des Dispositions générales, la Société Allianz renonce au recours qu'elle est fondée à exercer contre le propriétaire des locaux professionnels désignés ci-dessus, et ses assureurs. Si l'assuré détient un bail de sous-location, la Société Allianz renonce également au recours qu'elle est fondée à exercer contre le locataire principal de ces locaux, et ses assureurs.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Elle ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Paris, le 13 avril 2026

**Patrick GAGNAIRE**  
Directeur des Centres de Solutions Clients



## Allianz, à vos côtés pour préparer demain

1/1



## ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise

**DUHEM** à la date du **9 juillet 2026**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse <https://data.inpi.fr>

### Identité de l'entreprise

Nom, Prénom(s) : **DUHEM JEAN-PAUL**

Nom d'usage : **DUHEM**

SIREN (siège) : **432 557 361**

Date d'immatriculation au RNE : **07/08/2000**

Début d'activité : **01/09/2000**

Nature de l'activité principale : **Artisanale**

Forme juridique : **Entrepreneur individuel**

Activité principale : **REPARATION ET MAINTENANCE NAVALE**

Code APE : **3315Z - Réparation et maintenance navale**

Code APRM : **3315ZZ - Réparation et maintenance navale**

Qualité : **ARTISAN**

Adresse de l'entreprise : **30 BOULEVARD RISSO 06300 NICE FRANCE**

Date de naissance (mm/aaaa) : **12/1962**

Données issues de la reprise des données

### Établissements (1)

Type d'établissement : **Principal**

Date début d'activité : **01/09/2000**

Siret : **43255736100016**

Nom commercial : DUHEM MARINE SERVICE

Code APE : 3315Z - Réparation et maintenance navale

Code APRM : 3315ZZ - Réparation et maintenance navale

Origine du fonds : Création

Nature de l'établissement : Artisanale

Activité principale : REPARATION ET MAINTENANCE NAVALE

Adresse : 30 BOULEVARD RISSO  
06300 , NICE - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---